*Les réglementations et lois relatives aux droits des personnes ayant un handicap ou des limitations fonctionnelles continuent à évoluer. Veuillez vérifier les ordonnances locales, provinciales et fédérales pour vous assurer que votre organisation respecte les règles concernant les entrées et les sorties, les plans d’évacuation, les affichages et l’équipement de sécurité de votre immeuble.*

*Pour en savoir davantage, consultez la* [***Loi canadienne sur l’accessibilité (justice.gc.ca)***](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/) *et son équivalent américain, l’*[***Americans with Disabilities Act (ada.gov)***](https://www.ada.gov/)*.*

Lors d’une situation d’urgence, l’objectif principal d’un organisme est d’assurer la sécurité de tous. À cette fin, le plan d’action d’urgence doit évoluer en fonction des besoins des personnes ayant un handicap qui pourraient se trouver sur le lieu de travail lorsqu’un événement perturbateur se produit. Posez-vous régulièrement les questions ci-dessous :

* Le plan de l’établissement est-il conforme aux lois, comme la *Loi canadienne sur l’accessibilité* ou l’*Americans with Disabilities Act (ADA)*?
* Les systèmes d’alarme sont-ils dotés de mécanismes visuels et sonores permettant d’indiquer s’il faut évacuer l’établissement ou se mettre à l’abri?
* Ces systèmes d’alarme fonctionneront-ils en cas de panne d’électricité? Les procédures de communication d’urgence répondent-elles aux besoins des personnes ayant un handicap, notamment en ce qui concerne la communication bidirectionnelle à l’intérieur de l’établissement (p. ex. dans les cages d’escalier)?
* La largeur des portes et les rampes répondent-elles aux besoins des personnes ayant un handicap, que ce soit un handicap temporaire ou permanent?
* Les plans d’évacuation limitent-ils l’utilisation des cages d’escalier?
* L’établissement dispose-t-il d’un système d’éclairage de secours, d’affichages et de portes coupe-feu afin que les trajets d’évacuation respectent ou dépassent les exigences de la loi?
* Si l’établissement a plusieurs étages, le plan d’évacuation tient-il compte des personnes aux étages supérieurs et inférieurs, au cas où un quelqu’un aurait besoin d’aide pour se rendre en lieu sûr?
* La configuration des abris et des aires de stationnement et de débarquement est-elle conforme aux normes prévues par la loi?
* Les fournitures et les équipements entreposés sur le site permettent-ils d’apporter un certain soutien aux personnes ayant un handicap? Pour plus de renseignements sur les fournitures d’urgences, consultez la page [Urgences](https://products.redcross.ca/fr/collections/preparation-aux-urgences) au Canada et la page [Survival Kits – US First Aid and Preparedness](https://usfirstaidandprep.com/collections/survival-kits) aux États-Unis.

Si une nouvelle recrue a un handicap ou si un membre du personnel se retrouve en situation de handicap, mettez à jour votre plan d’action d’urgence pour en tenir compte. Si votre établissement accueille des personnes ayant un handicap, tenez-en compte dans votre plan.

**Lignes directrices générales**

Passez en revue votre plan d’action d’urgence et servez-vous de la liste de contrôle ci-dessous pour déterminer s’il prend en compte les besoins des personnes ayant un handicap.

* A-t-on formé les membres de l’équipe d’intervention d’urgence (EIU), en particulier les préposé(e)s à la sécurité, pour accompagner les personnes ayant un handicap ou blessées qui pourraient avoir besoin d’assistance en cas d’urgence?
* A-t-on formé les membres de l’EIU, en particulier les préposé(e)s à la sécurité, pour effectuer en toute sécurité la manœuvre de transfert d’un fauteuil roulant à un fauteuil de transport?
* A-t-on formé les membres de l’EIU, en particulier les préposé(e)s à la sécurité, pour utiliser d’autres matériels de secourisme tels que les DEA?
* Pour obtenir des renseignements sur le matériel de secourisme comme les défibrillateurs externes automatisés (DEA), consultez la page [DEA (DEFIBRILLATEURS)](https://products.redcross.ca/fr/collections/defibrillateurs-aed) au Canada et la page [How to Purchase Automated External Defibrillators (AEDs) | Red Cross](https://www.redcross.org/take-a-class/organizations/purchase-aeds) aux États-Unis.
* Des affiches ont-elles été installées dans les cages d’escalier et dans d’autres parties de l’établissement pour indiquer l’endroit précis où se trouve une personne ayant besoin d’aide afin qu’elle puisse communiquer son emplacement à l’équipe d’intervention d’urgence?
* Les procédures d’urgence ont-elles été examinées par une personne possédant de l’expérience en préparation aux situations d’urgence et en prise en charge de personnes ayant un handicap?
* Les personnes responsables de l’élaboration du plan d’action d’urgence ont-elles donné auxaux membres du personnel ayant un handicap la possibilité d’exprimer leurs besoins?
* Les personnes responsables de l’élaboration des procédures d’urgence ont-elles communiqué avec les premières répondantes et premiers répondants locaux, les organismes communautaires et autres organisations pour obtenir leur avis sur la sécurité des personnes ayant un handicap?
* Les premières répondantes et les premiers répondants locaux ont-ils été informés de tout enjeu pertinent lié aux membres du personnel ayant un handicap?
* La vérification des renseignements médicaux nécessaires à la mise en œuvre du plan de préparation aux urgences s’est-elle faite dans un souci de protection de la vie privée des personnes concernées?
* Des mesures ont-elles été prises pour communiquer au personnel les motifs de la collecte de renseignements sur la nature de leurs handicaps, tout en soulignant l’engagement de l’organisme à respecter la confidentialité de ces renseignements?
* L’organisme a-t-il acheté du matériel pour aider toute personne à mobilité réduite à se déplacer dans un lieu sécuritaire en cas d’urgence? A-t-il offert une formation sur ce sujet aux membres du personnel?
* L’emplacement de ce matériel supplémentaire a-t-il été examiné par des spécialistes afin de s’assurer qu’il se trouve dans des endroits stratégiques?

**Évacuation, mise à l’abri, simulations et exercices**

* Les personnes ayant un handicap ont-elles été informées des exercices à venir et y ont-elles pleinement participé?